

Réunion publique le 27 avril 2016

La ville de Saint-Marcellin a été saisie du projet d'implantation d'une centrale d'enrobage sur le site de l'ancien incinérateur, propriété du Sictom, aux Echavagnes.

Compte tenu de la nature de l'activité relative à la fabrication de revêtements de chaussées, cette installation relève de la réglementation concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) placée sous le contrôle de l'État.

Dans ce cadre, si l'industriel confirme son intention, le projet d'implantation sera instruit par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sous l'autorité du Préfet de l'Isère qui, au terme de la phase d'instruction, se prononcera sur l'autorisation d'exploitation. C'est une procédure longue et rigoureuse qui comprend notamment une phase d'enquête publique permettant l'expression des habitants concernés.

Compte tenu des enjeux identifiés en matière économique et d'emplois mais aussi d'environnement et de santé publique, la municipalité a fait le choix de présenter dès aujourd'hui l'ensemble du dossier et d'ouvrir le débat avec les Saint-Marcellinois.

Une réunion publique d'information avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés représentant l'entreprise Chambard, les services de la DREAL, le Sictom est fixée **Mercredi 27 avril 2016 à 18 heures, Salle polyvalente.**